

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20241213-D_13_12_24_014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

Publication : 17/12/2024

Délibération n°13-12-2024-014

8.5 Politique de la ville-habitat-logement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Vendredi 13 décembre 2024

Date de convocation	6 décembre 2024
Date d'affichage	6 décembre 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	39
Votants	50 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 13 décembre 2024 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes à Beillé, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Serge AUGER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSSEL.

Pouvoirs : 11 – M. Éric BARBIER ayant donné pouvoir à M. Dominique COUALLIER, M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Thierry GUÉRIN ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre TORCHÉ, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS.

Etaient excusés : 5 - M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Éric DESCOMBES, M. José PLANS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Arnault de CALONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

GUICHET UNIQUE « FRANCE RENOV » : ENGAGEMENT FINANCIER DE DOSSIERS DE TRAVAUX

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°26-06-2023-010 en date du 26 juin 2023 relative à l'engagement financier de dossiers travaux,

Vu le rapport du Président présenté par M. Dominique ÉDON, Vice-président en charge de l'Équipement, Logement et Mobilités,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- Depuis novembre 2022, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a obtenu la mise en place d'un guichet unique de l'habitat France Rénov'.
- Par délibération du 26 juin 2023, le règlement de paiement prescrit l'engagement des aides intercommunales par délibération subséquente à l'accord du Département délégataire des aides Anah.

PREND ACTE :

- Que la subvention de la Communauté de Communes sera versée en une seule fois, après exécution totale des travaux, sur présentation des factures acquittées, sans nécessité d'une nouvelle délibération du conseil communautaire. Le montant de l'aide sera arrondi à l'euro inférieur.
- Qu'en cas de différentiel entre les montants engagés et les factures présentées, la subvention pourra être recalculée au prorata des dépenses réellement réalisées, sans pouvoir dépasser le montant engagé.
- Que le bénéficiaire dispose d'un délai de 2 ans pour achever les travaux à compter de la date d'engagement en conseil communautaire. Il s'engage à fournir tout document complémentaire qui lui serait demandé et à mentionner le soutien de la Communauté de Communes et éventuellement à apposer sur l'habitation aidée le panneau remis par la CCHS pour communiquer sur l'opération.

Les dossiers transmis par INHARI suite à l'accord du département sont les suivants :

Nom Prénom	Adresse	Commune	Type de travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant total subventions	Subvention de la Communauté de Communes		
						Taux	Plafond	Montant
AUBIE Léon	18 Rue des Marcottières	Le Luart	Autonomie	20 308,13 €	15 655,00 €	20%	1 500 €	1 500 €
AUBIER- TISON Léa et Dylan	Les Poutellières	Boëssé-le- Sec	Energie	58 799,94 €	59 317,00 €	15%	2 000 €	2 000 €
BRETON (RENARD) Colette	3 Rue de la Grappe	Le Luart	Autonomie	4 816,39 €	4 334,75 €	20%	1 500 €	963 €
CHAMPEAU- LOUVRIER Charline	30 bis Avenue de la République	La Ferté- Bernard	Energie	34 315,26 €	36 386,44 €	15%	2 000 €	2 000 €
CHARTIER Angélique (Bailleur)	5 Rue des Noyers	Tuffé Val de la Chéronne	Energie	69 788,00 €	69 309,00 €	15%	2 000 €	2 000 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Nom Prénom	Adresse	Commune	Type de travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant total subventions	Subvention de la Communauté de Communes		
						Taux	Taux	Taux
DELEBARRE Antoine (Bailleur)	133 Avenue de Verdun	La Ferté- Bernard	Energie	51 420,00 €	38 493,85 €	15%	2 000 €	2 000 €
LEBRANCHU Solange	Le Tertre	Courgenard	Très dégradé	99 285,76 €	77 950,00 €	30%	7 000 €	7 000 €
LEDAIN Willy (Bailleur)	10 bis Rue de l'Etang	Tuffé Val de la Chéronne	Très dégradé (bailleur)	70 015,21 €	35 500,00 €	30%	6 000 €	6 000 €
MOINET Anette	1 bis Rue d'Orléans	La Ferté- Bernard	Autonomie	6 232,58 €	5 410,52 €	20%	1 500 €	1 246 €
PEYREGNE- NAVEZ Anne et Christine	3 Place de l'Eglise	Montmirail	Energie	34 444,00 €	33 499,39 €	15%	2 000 €	2 000 €
PIGEARD Joël Louis	6 Rue des Grands Moulins	La Ferté- Bernard	Autonomie	5 064,06 €	3 291,64 €	15%	1 000 €	759 €
REGNIER Géraldine	10 Rue Princesse Monaco	Cherré-Au	Energie	32 905,00 €	25 272,00 €	15%	2 000 €	2 000 €
TERTRE Christophe	27 Rue du Perche	Avezé	Energie	55 696,78 €	52 000,00 €	15%	2 000 €	2 000 €
VILLATEL- BUCHERT Marina	19 La Duguerie	Saint- Maixent	Energie	31 068,72 €	34 461,85 €	15%	2 000 €	2 000 €
TOTAL				574 159,83 €	490 881,44 €			33 468 €

ENGAGE les subventions auprès des bénéficiaires listés dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux personnes désignées dès lors que ces dernières présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.

AUTORISE le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 13 décembre 2024

Pour extrait conforme
Le 16 décembre 2024

Le Président

M. Didier REVEAU

